

CWS/11/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 14 septembre 2023

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Onzième session**

**Genève, 4 – 8 décembre 2023**

Proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI

*Document établi par le Bureau international*

## Résumé

1. L’Équipe d’experts chargée du listage des séquences propose une révision de la version actuelle de la norme ST.26 de l’OMPI : version 1.6. La révision proposée comprend deux nouveaux exemples dans l’annexe VI, à savoir le document d’orientation, des améliorations apportées au niveau de la cohérence de la terminologie utilisée, ainsi que quelques modifications d’ordre rédactionnel.

## Contexte

1. L’Équipe d’experts chargée du listage des séquences est responsable des modifications apportées à la norme ST.26 de l’OMPI, dans le cadre de la tâche n° 44 dont la description est la suivante :

“*Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d’information des utilisateurs sur l’outil d’édition et de validation de la norme ST.26; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l’OMPI.”*

1. Depuis que la norme a été adoptée en 2016, des mises à jour ont été effectuées chaque année, donnant lieu aux versions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6. Plus récemment, lors de la dixième session qui s’est tenue en novembre 2022, plusieurs nouveaux exemples ont été inclus dans l’annexe VI et certaines modifications d’ordre rédactionnel ont été apportées afin d’améliorer la clarté.
2. Il a également été décidé à la dixième session du CWS que le Bureau international établirait une version en suivi des modifications présentant en détail chacune des modifications apportées à la version actuelle de la norme, pour examen par le CWS, qu’il s’agisse d’une modification importante ou d’une simple modification d’ordre rédactionnel. La version en suivi des modifications présentant les mises à jour par rapport à la précédente version officielle de la norme ST.26 de l’OMPI peut être consultée sur le site Web de l’OMPI à l’adresse [https://www.wipo.int/standards/en/tracked‑changes.html](https://www.wipo.int/standards/en/tracked-changes.html).

## Proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI

1. L’Équipe d’experts chargée du listage des séquences a préparé une proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI pour examen et, le cas échéant, approbation par le CWS, et toutes les modifications sont indiquées dans leur intégralité à l’annexe I du présent document en suivi des modifications. À l’annexe I, le texte barré indique une suppression et le texte souligné indique un ajout. L’instance XML mise à jour, qui constitue l’appendice de l’annexe VI, a été actualisée et figure à l’annexe II du présent document.
2. Les modifications qu’il est proposé d’apporter au corps du texte de la norme ST.26 de l’OMPI peuvent être résumées comme suit :

* Mettre à jour le paragraphe 3.f) afin de remplacer toutes les occurrences de “3’‑monophosphate” par “5’‑monophosphate” pour plus de cohérence avec le paragraphe 3.g) et les conventions de nommage concernant les nucléotides.

1. Les modifications qu’il est proposé d’apporter aux annexes de la norme ST.26 de l’OMPI peuvent être résumées comme suit :
   1. Annexe VI, Introduction : remplacer toutes les occurrences de “3’‑monophosphate” par “5’‑monophosphate” pour plus de cohérence avec le paragraphe 3.g) et les conventions de nommage concernant les nucléotides;
   2. Annexe VI, Exemple 14‑1 : corriger la structure de sorte qu’elle soit cohérente avec le nom chimique indiqué pour la séquence divulguée pour les deux structures présentées;
   3. Annexe VI, Exemple 14‑1 : corriger le nom chimique pour le lieur indiqué à la question 3;
   4. Annexe VI, Exemple 30‑2 : remplacer “peut être” par “est” dans la description du polypeptide pour préciser que la modification n’est pas une position variante;
   5. Annexe VI, Exemples : ajout de deux nouveaux exemples de nucléotides inversés; et
   6. Annexe VI, Index des exemples : suppression des références croisées car ces informations sont déjà disponibles à la fin de chaque exemple.
2. Le numéro de version proposé pour cette version actualisée de la norme ST.20 de l’OMPI est la version 1.7, du fait que cette proposition est censée comprendre uniquement des mises à jour mineures ou des modifications d’ordre rédactionnel. La date proposée pour l’entrée en vigueur de cette nouvelle version est le 1er juillet 2024, mais la version 1.6 de la norme ST.26 de l’OMPI doit continuer à être utilisée jusqu’à cette date.
3. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document et des annexes du présent document,*
   2. *à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI, mentionnée aux paragraphes 6 à 7 ci‑dessus et présentée en détail dans les annexes du présent document et*
   3. *à approuver la date du 1er juillet 2024 comme date d’entrée en vigueur de la nouvelle version 1.7.*

[L’annexe I suit]